



Fiche de poste ENSA(P)

ENSAP BORDEAUX-2025-2126001- PROF TPCAU Cat. 2 n°2

Professeur(e) / Théories et pratiques de la conception architecturale / Catégorie 2

Ref : 2025-2126001

Fonction publique

Fonction publique de l'État

Employeur

Ecole Nationale Supérieure
d'Architecture et de Paysage
de Bordeaux (ENSAP
Bordeaux)
Ministère de la culture

Localisation

ENSAP de BORDEAUX

Dépôt de candidature : <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/concours-ensa-2026>

Date limite de candidature : lundi 13 avril 2026

Nature de l'emploi

Emploi ouvert aux personnes inscrites sur la liste de qualification
CNECEA

Catégorie

Catégorie A (cadre)

Métier de référence

Enseignante /
Enseignant dans le
supérieur

Corps

Professeurs des
ENSA(P)

Vos missions en quelques mots

En tant qu'agent de la fonction publique de l'État, l'enseignant-chercheur (H/F) exerce ses missions au sein d'une ENSA-P, sous tutelle du ministère de la Culture. Il concourt à l'accomplissement des missions de service public des écoles nationales supérieures d'architecture prévues à l'article L. 752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés à l'article L. 952-3 du même code.

Compte-tenu du nombre limité de professeurs dans le champ TPCAU, ce recrutement est stratégique pour l'établissement qui en attend un fort rayonnement au sein du champ, et une

capacité de mobilisation de celui-ci.

En plus de ses activités principales d'enseignement et de recherche décrites aux points suivants, il est souhaité une implication dans la coordination des enseignements de la formation initiale, l'encadrement des PFE, la participation à des jurys et aux instances de l'établissement.

1/ Concernant l'enseignement, il est attendu une participation dans les deux cycles de la formation initiale. L'enseignant pourra être amené à coordonner des ateliers de projet en licence et/ou en master à la faveur du prochain programme pédagogique (2028-2032).

Des compétences et une expérience en maîtrise d'œuvre sont requises ainsi qu'une capacité à développer des réponses innovantes et contextualisées au regard des problématiques complexes de notre époque, dans une démarche interdisciplinaire.

Il est attendu à ce sujet, une capacité à mobiliser les connexions possibles entre le champ TPCAU et les autres champs de la formation architecture ainsi qu'entre les deux formations de l'ENSAPBX, architecture et paysage.

L'enseignant développera ses axes de travail et de recherche et les appliquera à l'enseignement au regard de thématiques précises liées à la transition écologique, telles que par exemple, la réhabilitation, la transformation du bâti existant au sens large, le lien architecture et paysage.

L'enseignant devra renforcer le corpus de cours d'architecture existant à l'école en y apportant un complément, notamment au sujet des pratiques actuelles de production de l'architecture tant sur la scène nationale qu'internationale.

Il pourra s'investir dans la mise en place de la formation des étudiants par l'alternance, en cours de réflexion dans l'école.

2/ En matière de recherche, une ouverture est souhaitée :

- aux approches de type recherche-crédation, recherche appliquée et recherche-action, qui combinent exploration conceptuelle et pratique spatiale, visant une production de connaissances par l'acte de conception ;
- à la compréhension des contextes de commande et des systèmes d'acteurs, pouvant aller jusqu'à des collaborations entre la recherche académique et les réalités du monde professionnel.

Un positionnement par rapport aux laboratoires de l'ENSAPBX sera apprécié afin de promouvoir le dialogue entre théorie et pratique, en veillant à ce que les connaissances produites par la recherche alimentent les enseignements du projet.

Profil recherché

1 - Expériences et compétences souhaitées

Des compétences en maîtrise d'œuvre architecturale et/ou urbaine à différentes échelles seront démontrées au travers d'une production reconnue. Ces compétences doivent contribuer à renforcer les liens entre théories et pratiques dans la formation et à participer au prochain programme de l'EnsapBx (2028-2032).

À ce titre, il est souhaité que le candidat conjugue des expériences et compétences de l'enseignement depuis sa pratique du projet architectural et urbain avec un intérêt pour la recherche.

Le candidat devra inscrire son enseignement dans un regard porté sur les changements sociétaux et les problématiques environnementales, faisant du projet architectural et urbain un outil de transformation autant social que politique et spatial.

Il sera attendu un positionnement fondé sur une vision et une compréhension approfondie des enjeux contemporains de la formation des architectes, notamment par rapport à la diversification des situations d'exercice professionnel et l'initiation à la recherche.

Cette expertise professionnelle sera de nature à permettre l'encadrement de travaux de conception architecturale et urbaine à toutes les échelles et à favoriser les liens avec les enseignements des autres disciplines dans les différents cycles de formation.

L'enseignant doit faire état d'une expérience solide d'enseignement du projet architectural et urbain en école d'architecture, tant en licence qu'en master.

2 - Rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

Il est souhaité que l'enseignant se positionne au regard de sa pratique, de ses travaux, par rapport aux orientations du (ou des) laboratoire(s) de l'ENSAPBX.

Une production de textes théoriques (articles, contributions à des ouvrages collectifs) est souhaitée.

Les compétences de l'enseignant doivent contribuer au développement d'une pensée critique et prospective relative aux questions émergentes propres à l'architecture et au territoire. Il devra démontrer une capacité à développer des enseignements ancrés dans l'actualité de la profession et de la production contemporaine de l'architecture.

Il explicitera les liens établis entre la pratique de l'architecture, ses activités pédagogiques et ses travaux théoriques.

3 - Diplômes ou expérience professionnelle requis

Diplôme d'architecte (DPLG, ou DE, DE-HMONP) ou équivalents.

Un parcours professionnel significatif en maîtrise d'œuvre sont requis s'agissant d'un praticien avec une exigence sur la question du projet architectural et urbain. Un corpus de réalisations à différentes échelles, au plan national et/ou international est attendu, avec un engagement dans une pratique responsable de la maîtrise d'œuvre.

La reconnaissance de sa production architecturale devra être avérée notamment par des prix, des récompenses reçues ou des publications.

Langues

Anglais

Avancé ou indépendant

Espagnol, Castillan

Avancé ou indépendant

Éléments de candidature

Personne à contacter

sylvie.herve@bordeaux.archi.fr

À propos de l'offre

Informations complémentaires

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur handicapé.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Conditions particulières d'exercice

Les obligations de service des enseignants-chercheurs sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique (1607 heures par année). Le temps de travail de référence des professeurs des ENSA-P est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés et répartis annuellement par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés (TD) ou 192 heures de cours magistraux (CM), ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par II de l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des ENSA-P.

Les enseignants chercheurs sont astreints à résider sur le lieu d'exercice de leurs fonctions. Des dérogations individuelles limitées peuvent être accordées par le directeur de l'établissement.

Fondement juridique

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture. Notamment pour le concours : les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs ou les articles 31 et 34 pour les maîtres de conférences : s

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter aux articles 8 et 9 et à l'annexe de l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA

Statut du poste

Poste à pourvoir au 01/09/2026

Qui sommes nous ?

L'École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux est un établissement public d'enseignement supérieur participant aux politiques publiques nationales de l'architecture et du paysage. Seule école dans ces disciplines à l'échelle de la région Nouvelle-Aquitaine, elle développe ses activités de formation, de recherche et de diffusion en lien avec de nombreux acteurs universitaires, institutionnelles et partenaires associatifs ou socio-économiques.

Elle appartient à un réseau de 21 ENSA(P) en France.

L'ENSAP Bordeaux accueille près de 1100 étudiants, encadrés par 150 enseignants-chercheurs (dont 45 titulaires) et 55 agents administratifs, techniciens ou scientifiques.

En matière de formation, elle propose deux cursus complets (LMD) permettant l'obtention des diplômes d'architecte d'État et de paysagiste d'État (valant tous deux grades de master) qui peuvent ouvrir au doctorat en architecture et paysage. En formation post master, elle propose plusieurs formations spécialisées dont l'habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre.

L'ENSAP Bordeaux est impliquée dans plusieurs projets de recherche au travers des trois laboratoires qu'elle abrite (Passages, PAVE et GRECCAU).

Les enjeux des transitions, environnementales et numériques, sont au cœur de ses préoccupations pédagogiques et scientifiques.